

Image not found or type unknown



Rupture bail Dérogatoire commercial

Par **Martine mb**, le **13/03/2021** à **12:05**

Bonjour un bail Dérogatoire de 23 mois a été rédigé le 28/ 02/2013 ce bail n a jamais été rallongé ou changé. Suite à la crise sanitaire j ai demandé à mettre fin à la location du local commercial auprès de la nouvelle ste de gestion un recommandé a été envoyé avec demande de préavis de deux mois ne pouvant plus continué à payer celui ci m a été refusé me signalant que je me trouvais engagé jusqu au 27/01/2024 est ce normal que puis je faire ?